

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE

ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole

du 16 décembre 2024

Portant délégation de signature à **Mme Christine FAUQUEMBERGUE**, Directrice de voirie, de l'équipement, des espaces publics et mobiliers durables, à **M. Jean-François DESFARGES**, Chef de service déplacements durables et à **Mme Laurence MARIN**, Directrice générale adjointe des services, et Responsable de l'équipement, des espaces publics et mobiliers durables à Limoges Métropole.

Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1521-4 et L. 1522-13.

Mme Christine FAUQUEMBERGUE, Directrice de voirie, de l'équipement, des espaces publics et mobiliers durables, est habilitée par l'arrêté du 17 juin 2024 portant délégation d'attributions de travail communautaire au Président.

CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président;

CONSIDÉRANT que Mme Christine FAUQUEMBERGUE assure les fonctions de Directrice des déplacements au sein de l'équipement, des espaces publics et mobiliers durables;

CONSIDÉRANT que M. Jean-François DESFARGES assure les fonctions de Chef de service déplacements durables au sein de l'équipement, des espaces publics et mobiliers durables;

CONSIDÉRANT que Mme Laurence MARIN assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsable de l'équipement, des espaces publics et mobiliers durables.

N° 25900

ARRÊTÉ


ARTICLE 1er : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président conformément aux dispositions de l'article L. 1521-4 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Christine FAUQUEMBERGUE, Directrice des déplacements au sein de l'équipement, des espaces publics et mobiliers durables, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction des mobiliers.
- Tout bon de commande, y compris sous le régime RIVICOI et toutes conditions générales d'achat de tous les marchés publics, quelle que soit la procédure mise en œuvre conformément à L15 0034 et N° de la Direction des mobiliers.
- Tout bon de commande de la Direction des mobiliers.
- Décomptes mensuels et décompte final dans le cadre des marchés publics de la Direction des mobiliers.
- Procès-verbaux de réception - admission des fournitures courantes dans le cadre des marchés publics de la Direction des mobiliers.
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations qualifiées de caractère opérationnel de travaux d'un prestataire titulaire de la Direction des mobiliers.
- Demandes de renseignements et avis sur les autorisations d'urbanisme de la Direction des mobiliers.
- Déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) et avis sur les DICT et demandes de travaux relatifs de la Direction des mobiliers.
- États récapitulatifs des dépenses dans le cadre des demandes de versement de subventions de la Direction des mobiliers.
- Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction des mobiliers n'entraînant pas d'engagement supplémentaire, notamment les actes annexes à l'acte d'engagement relatifs à la présentation d'un sous-traitant ou acte spécial.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Christine FAUQUEMBERGUE, Directrice, à M. Jean-François DESFARGES, Chef de service déplacements durables et à Mme Laurence MARIN, Directrice générale adjointe des services

1 DOCUMENT - Publié le 17 Décembre 2024

 25900.pdf
(.pdf, 158,6 Ko)

 TÉLÉCHARGER

